



CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES OFFICES DE TOURISM - FLUX VISION TOURISME ORANGE BUSINESS ET VISITDATA

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de Petite Camargue, gestionnaire du SPA Cœur de Petite Camargue, dont le siège est situé 145 avenue de la Condamine à Vauvert (30600), représentée par M. André BRUNDU, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

D'une part,

Et

L'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Gard (ADRT) - Gard Tourisme, dont le siège social est 13 Rue Raymond Marc – BP 122 – 30 010 Nîmes cedex, représentée par sa présidente, Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS.

D'autre part.

PREAMBULE

Gard Tourisme met en œuvre la politique touristique départementale selon les enjeux et objectifs fixés par le Schéma départemental du Tourisme, de l'Attractivité et des Loisirs renouvelé pour la période de 2022 à 2028.

En ce sens, Gard Tourisme collabore et agit en partenariat avec les différentes organisations touristiques locales, départementales et régionales, avec les réseaux de professionnels et acteurs économiques du département, et ce, en faveur du développement et de la promotion de la destination gardoise et de ses territoires infra.

En outre, elle dispose d'un pôle Observation et Prospective, qui mène un travail permanent d'évaluation, d'analyse, de veille et d'étude portant sur l'activité touristique du Gard et ses destinations.

L'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue et Gard Tourisme sont partenaires dans le cadre de l'observation touristique, notamment par l'acquisition des données FVT d'ORANGE BUSINESS concernant le territoire de la communauté de communes Cœur de Petite Camargue.

La présente convention définit les modalités entre les parties.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention formalise les modalités de partenariat entre l'Office de Tourisme et Gard Tourisme dans le cadre de l'étude portant sur le suivi de la fréquentation touristique FLUX VISION TOURISME.

Flux Vision Tourisme est une solution innovante développée par Orange Labs, co-construite avec le réseau national des Agences Départementales utilisée par plus de 50 ADT en France. Cette solution permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation de territoires et le déplacement des populations (accréditation CNIL).

Ainsi, le pôle Observation et Prospective dispose en flux continu des indicateurs principaux suivants :

- Nuitées et arrivées des touristes, habituellement présents et résidents.
- Provenance des nuitées et arrivées par départements et pays.
- Nombre d'excursionnistes et provenance français/étrangers
- Fréquentation journalière.
- Fréquentation par pas de deux heures....

Ces indicateurs, sont livrés dans un espace dédié aux partenaires financeurs d'ORANGE LABS, dont Gard Tourisme fait partie. L'acquisition de ces données est bimensuelle et se traduit par un rapport dynamique dédié.

Le Périmètre observé est le département du Gard ainsi que les destinations touristiques qui le composent, comme énoncées ci-dessous :

- Camargue
- Méditerranée
- Nîmes - Pont du Gard
- Cévennes
- Provence

ARTICLE 2 : Engagement des parties

Dans le cadre du présent partenariat, les parties conviennent des engagements suivants :

1. Engagement du pôle Observation et Prospective de Gard Tourisme :

Gard Tourisme, via son Pôle Observation et Prospective, s'engage à commander les données FVT fournies par Orange Business relatives à la destination de la communauté de communes Cœur de Petite Camargue, via le contrat cadre ORANGE BUSINESS / ADN TOURISME / ADT.

Ces données sont collectées et traitées dans le cadre d'une démarche touristique, dans le but de mieux comprendre les flux des visiteurs touristiques et excursionnistes et d'améliorer la gestion du tourisme et de l'excursion sur le territoire.

2. Engagement de L'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue :

En tant que bénéficiaire des données FVT, l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue s'engage à utiliser ces informations exclusivement sur sa destination.

Elle dispose ainsi, grâce à ce partenariat, d'un accès privilégié aux données détaillées sur son territoire afin d'analyser les comportements et tendances des visiteurs.

L'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue reçoit 6 livraisons par an de la part du Pôle Observation et Prospective de Gard Tourisme. Elles sont présentées sous format excel mis à disposition sur un espace de stockage partagé, via un drive.

ARTICLE 3 : ACCES AUX DONNÉES SUR LA PLATEFORME VISITDATA

En plus des livraisons bimestrielles des fichiers partagés sur le drive l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue a souscrit un abonnement annuel à VISITDATA, outil de gestion des données FVT, mis à disposition dans le cadre du partenariat avec Gard Tourisme.

À partir de l'année 2025, cette plateforme VISITDATA offrira une fonctionnalité étendue permettant à chaque office de tourisme partenaire de consulter les données relatives aux autres destinations touristiques partenaires. Cette évolution vise à favoriser une vision globale de l'activité touristique sur l'ensemble des destinations partenaires, afin de permettre aux offices de mieux comprendre les tendances, les comportements des visiteurs et les dynamiques de chaque destination.

Cependant, en vertu des principes de confidentialité et de protection des informations sensibles, il est expressément convenu que l'Office de tourisme ne pourra utiliser ces données que dans le cadre de son activité interne.

L'Office de tourisme ne pourra divulguer, transmettre ou communiquer les données relatives à une autre destination, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, à des tiers, sans l'accord préalable de l'office concerné. Le droit d'accès accordé aux offices partenaires se limite ainsi à un droit de consultation des données des autres destinations, sans possibilité d'exploitation externe des chiffres ou informations collectées sur ces destinations.

Cet accès à une vue d'ensemble des autres destinations vise à enrichir la compréhension et la comparaison des tendances touristiques, mais il est strictement encadré par des règles de confidentialité pour préserver l'intégrité des données et le respect des acteurs locaux.

ARTICLE 4 : DROIT DE COMMUNICATION DE GARD TOURISME

Gard Tourisme, en tant que détenteur du contrat cadre, se réserve le droit de communiquer librement sur l'ensemble des périmètres de destinations couvertes par le dit contrat.

Ainsi, Gard Tourisme pourra diffuser des informations relatives à toutes les destinations visées par ce contrat, sans qu'il soit nécessaire de demander l'accord préalable des offices de tourisme partenaires.

Cette communication pourra prendre diverses formes : supports imprimés (chiffres clés), site pro Gard Tourisme.

En outre, Gard Tourisme se réserve également le droit de communiquer directement auprès des porteurs de projet, qu'il s'agisse de professionnels du tourisme, d'acteurs économiques locaux ou de toute autre partie prenante, afin de soutenir le développement et la promotion des destinations concernées.

ARTICLE 5 : DUREE

La convention sera conclue pour une période allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026 à minuit.

ARTICLE 6 : RESILIATION

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention, cette dernière pourra être résiliée par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception indiquant le motif du renoncement.

ARTICLE 7 : AVENANT

Toute modification des termes et/ou conditions de la présente convention sera définie conjointement entre les parties et fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une des parties ou aux juridictions territoriales compétentes.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Nîmes, le 22 avril 2025

Pour la Communauté de communes
De Petite Camargue,
André BRUNDU
Président



Pour Gard Tourisme

Pascale Perrin-Deschamps
Présidente

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE
RESERVATION TOURISTIQUES DU GARD**
13 rue Raymond Marc - B.P. 122
30010 NIMES CEDEX 04
Tél. : 04 66 36 96 30
Siret : 304 275 985 00048